



Communiqué de presse
Paris, le 27 mai 2019

Lutte contre le crack dans le Nord-Est Parisien : Les partenaires adoptent un plan d'actions 2019-2021

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, a présidé ce jour le comité de pilotage pour l'adoption du Protocole de mise en œuvre du Plan de mobilisation coordonnée sur la problématique du crack à Paris 2019-2021. Adopté à l'unanimité par l'ensemble des cosignataires – préfecture d'Île-de-France et de Paris, préfecture de police, Ville de Paris, Agence régionale de santé Île-de-France et Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), ce plan vise à mieux coordonner et à mieux mutualiser l'action menée par l'ensemble des acteurs en matière de lutte contre le crack. Les associations et les maires des arrondissements concernés ont également approuvé le protocole.

Face aux problématiques que pose l'addiction au crack dans le Nord-Est de Paris en matière sociale, de sécurité et de santé publique, ce plan propose une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages en faveur des usagers de crack et des poly-consommateurs en errance.

Les 4 objectifs du plan 2019-2021

En cohérence avec le Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2021 ainsi qu'avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, le plan est structuré autour de 4 objectifs principaux :

- accompagner les usagers pour réduire les risques et favoriser les parcours de soin,
- renforcer les capacités d'hébergement et d'espaces de repos,
- intervenir dans l'espace public à destination tant des usagers que des habitants,
- améliorer la connaissance des publics concernés.

Plus de 3M d'euros mobilisés en 2019 pour renforcer le maintien de l'ordre public et garantir la santé publique

Tous les cosignataires du plan engageront, au total, plus de 3 millions d'euros en 2019 dans la lutte contre la consommation et le trafic de crack pour améliorer la prise en compte des besoins de l'ensemble des personnes concernées par ce problème particulièrement prégnant dans le Nord-Est parisien. Évalué chaque année, ce plan sera doté de financements comparables et/ou adaptés à l'évolution des besoins au titre des années 2020 et 2021.

Pour le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot : « *L'ambition de ce plan, c'est d'apporter de manière urgente des réponses aux riverains en garantissant l'ordre public ainsi que de sortir les consommateurs de crack du cercle infernal de l'addiction grâce à un accompagnement médical et social sur mesure* ».

« La Ville de Paris a fait de la régulation de l'espace public et de la lutte contre l'insalubrité, une priorité, en engageant des moyens toujours plus conséquents. Ce plan est la première pierre d'un partenariat renforcé, qui permettra de répondre aux différentes problématiques sur les territoires concernés » abonde Emmanuel Grégoire, 1^{er} adjoint à la maire de Paris.

Tandis qu'Aurélien Rousseau, directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France déclare : « Lutter contre les addictions, c'est avant tout réduire les risques pour les usagers et favoriser leur prise en charge. Mais c'est aussi avoir un impact sur la consommation, et, à terme, sur la vie de l'espace public. Pour porter cette ambition, il faut agir à plusieurs, de façon coordonnée, et inscrire l'approche médico-sociale dans une stratégie plus large, à laquelle l'ARS contribue activement ».

33 actions opérationnelles

Ces 4 objectifs sont déclinés par le plan en 33 actions concrètes parmi lesquelles figurent :

- le renforcement des maraudes médico-sociales de réduction des risques avec des passages 7 jours sur 7 ;
- le financement de 1,3 M€ par l'ARS Ile-de-France de l'accompagnement et de la prise en charge médicosociale, des usagers de drogues en errance ;
- le financement par l'Etat, pour un montant de 1,2M€ annuels, de 80 nouvelles places d'hébergement pérennes pour les usagers de crack, qui s'ajouteront aux 72 places existantes, portant à **152** le nombre de places d'hébergement pour ce public ;
- le renforcement du dispositif Assore géré par l'association Aurore, qui permettra d'ouvrir 60 places de mise à l'abri à l'hôtel avant que les places d'hébergement pérennes s'y substituent ;
- un effort d'1M€ de la Ville de Paris pour assurer le renfort des maraudes, le renouvellement des véhicules de maraude, l'accompagnement sociale des usagers et l'hébergement et une nouvelle maraude spécialisée «riverains, usages de drogues et médiation sociale ;
- la création en octobre 2018 d'un groupe d'enquêteurs sur les stupéfiants situé à un niveau intermédiaire entre commissariat de quartier et police judiciaire ;
- la réalisation sur l'espace public de travaux d'aménagement urbain pour répondre aux besoins de sécurisation par la ville de Paris ;
- l'extension des maraudes coordonnées à de nouvelles lignes et stations de métro dont l'objectif est, en coopération avec la RATP, de rediriger les consommateurs de crack vers les dispositifs médico-sociaux de surface ;
- les modalités d'hébergement ont été repensées par l'ARS et l'Etat pour adosser à la mise à l'abri un accompagnement social, médical et psychologique des consommateurs. Ce dispositif nouveau qui prévoit hébergement et prise en charge médico-sociale, s'est révélé concluant et va aboutir à la création de 68 places en Unités d'hébergement spécialisées.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)